

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 septembre 2022

Date de convocation et d'affichage : 23 septembre 2022

DL-20220929-002

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre socio-culturel – salle du conseil municipal – 17 rue Joseph Carre à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD	X	
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint		X	Margaux CHAROUSSET		X
Daniel AVEDIGUIAN, 6 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Marion MÉLIS, 7 ^e Adjoint	X		Patrick GUINET		X
Georges THOMAS	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Annie CHATELARD	X		Patricia DRAI	X	
Jean-Michel LADOUCE	X		Sylvie VIRICEL	X	
Corinne SAVIN	X		Nathalie DESCOURS	X	
Jean COMTET	X		Isabelle LOUIS COMME	X	
Hervé GINET	X		Emilie NGUYEN		X
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Lydie DI RIENZO - NADVORNY	
Sonia FAVIÈRE	Josiane BOUVIER
Vanessa GERONUTTI	Guy MONNIN
Margaux CHAROUSSET	
Patrick GUINET	Alain ROUX
Emilie NGUYEN	

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Pascal GIMENEZ	79,3%	29	23	26



INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Approbation de l'adhésion de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP) au Syndicat Mixte des Territoires de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SMTAML)

Jean-Pierre GAITET, Maire, indique que par délibération DL-20220621-055 en date 21 juin 2022, le conseil communautaire a approuvé l'adhésion de la CCMP au SMTAML à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il explique que dans le cadre de ses compétences, le SMTAML :

- Pilote la démarche 'Multitud', l'entrepôt de données des réseaux de transports permettant le fonctionnement du calculateur d'itinéraire régional Oûra,
- Elabore avec ses membres un schéma de covoiturage sur l'ensemble de l'aire métropolitaine lyonnaise afin de mailler les actions et aménagements en faveur de sa promotion,
- Coordonne l'ensemble des politiques de mobilité,
- Etudie avec ses membres les conséquences de la mise en place d'un éventuel RER métropolitain (prospective).

Il indique que cette adhésion devrait permettre à la CCMP :

- D'échanger avec les Autorités organisatrices de la Mobilité,
- De bénéficier d'une expertise,
- De proposer un tarif multimodal à l'ensemble des habitants du bassin de la CCMP voyageant sur tous les réseaux de transport des collectivités membres du SMTAML,
- De simplifier le parcours client via un titre de transport unique stocké sur la carte Oûra.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-5, il appartient à la Commune de délibérer de manière concordante quant à l'adhésion de la CCMP au SMTAML.

Il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir voté :

APPROUVE l'adhésion de la CCMP au SMTAML à compter du 1^{er} janvier 2023.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 29 septembre 2022

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

